

d'État aux Affaires extérieures est-il en mesure d'informer la Chambre des derniers événements survenus dans l'affaire de Chypre, notamment de la réaction du gouvernement canadien devant l'attitude réfléchie du premier ministre de la Grèce, qui a averti le président Makarios de la nécessité de se contraindre? Le gouvernement canadien a-t-il communiqué avec les premiers ministres ou les ministres des Affaires étrangères de la Turquie et de la Grèce? Quelle est la situation actuelle à l'égard de l'ambassadeur du Canada en Grèce, qui s'est acquitté jusqu'ici de ses responsabilités d'une façon si admirable? Les journaux nous apprennent qu'il retourne en Grèce immédiatement. En termes généraux, quelle ligne de conduite adoptera-t-il à cet égard lors de son retour en Grèce?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, l'ambassadeur du Canada en Grèce a regagné son poste aujourd'hui, après un séjour ici de quelques jours. Il aura des entretiens avec des membres du gouvernement grec sur certaines questions dont nous avons discuté avec lui ici. Le ministre des Affaires étrangères de Grèce a répondu à l'appel qui lui a été lancé en fin de semaine et il a communiqué avec un membre de notre mission à Athènes. Il a profité de l'occasion pour exprimer sa satisfaction de l'apport de la force de paix des Nations Unies, dont le Canada fait partie.

Le Conseil de sécurité s'est réuni hier soir et des dispositions ont été prises pour mettre en œuvre les modalités du cessez-le-feu et les conditions où il sera fait appel à la force internationale commandée par le général Thimayya pour aider à faire respecter le cessez-le-feu. Le secrétaire général a convoqué pour demain les représentants des États qui ont dépêché des contingents, et peut-être y aura-t-il davantage à annoncer après leur réunion.

Je me contenterai de dire qu'hier soir le Conseil de sécurité a pris acte des vols effectués par la Turquie et qui, d'après le gouvernement de ce pays, avaient pour but de vérifier si la collectivité grecque de Chypre se conformait aux engagements qu'a pris dimanche le gouvernement cypriot. Peut-être y aura-t-il quelque chose de nouveau à annoncer après la réunion de demain.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le secrétaire général a-t-il accueilli favorablement l'avis général que notre assemblée a exprimé il y

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

a quelques jours: que la force internationale devrait disposer de pouvoirs plus étendus, pour être en mesure de s'acquitter convenablement de ses responsabilités?

L'hon. M. Martin: Le secrétaire général a été mis au courant du débat qui a eu lieu au Parlement canadien ainsi que des instances du gouvernement canadien, il y a quelques semaines, au sujet de l'extension des pouvoirs de la force. Comme je l'ai mentionné lundi dernier, le secrétaire général a signalé que l'extension des pouvoirs de la force dépendait de deux facteurs dont il fallait tenir compte. Le premier est que la décision du Conseil de sécurité d'étendre ces pouvoirs dépend de l'attitude que pourra adopter l'une des puissances représentées au sein du Conseil en utilisant son droit de veto. Il a également signalé, tout comme le premier ministre et moi-même l'avons fait, que si le Conseil de sécurité acceptait d'étendre les pouvoirs de la force, cette extension devrait recevoir l'approbation du gouvernement de l'île de Chypre.

Je ne souhaite pas la perpétuation des contraintes de ce genre, mais elles existent. Quoi qu'il en soit, il sera intéressant de voir si l'on enregistrera ou non de nouveaux progrès à ce sujet, à la suite de la réunion de demain. Pour préparer la séance de demain, l'ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies vient à Ottawa cet après-midi et il retournera là-bas pour cette réunion demain matin.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Puis-je poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Comme le gouvernement canadien essaie d'obtenir un élargissement des pouvoirs de la force de maintien de la paix des Nations Unies, afin que l'archevêque cesse de s'opposer à ce qu'on patrouille toutes les régions de l'île, le gouvernement canadien a-t-il présenté des instances diplomatiques à des pays autres que Chypre, la Grèce et la Turquie, ou au secrétaire général des Nations Unies en vue de persuader l'archevêque de se montrer plus conciliant?

L'hon. M. Martin: Oui.

M. Nesbitt: Le ministre est-il en mesure de nous dire à quels pays il a présenté ces instances? Je sais qu'il ne peut sans doute nous fournir des renseignements complets.

L'hon. M. Martin: Par l'intermédiaire des différentes missions diplomatiques à Ottawa, nous avons communiqué avec un certain nombre de pays, tout comme avec les gouvernements des États qui contribuent à la force.